

## Principes pour une assurance responsable – Déclaration annuelle 2015

En 2014, TD Assurance (TDA) est devenue le deuxième signataire canadien des Principes pour une assurance responsable du Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiative financière (PAR PNUE-IF). Ces principes servent de cadre de travail à l'échelle mondiale pour les compagnies d'assurance afin qu'elles gèrent mieux les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ainsi que les occasions) liés à leurs principales activités et à leur stratégie d'affaires.

Le présent document énumère les mesures prises par TDA pour faire état des progrès réalisés dans sa mise en œuvre des Principes pour une assurance responsable. TDA prend également part à la stratégie et aux projets environnementaux de l'ensemble de la TD, dont plusieurs contribuent directement à l'engagement de la banque à respecter les PAR PNUE-IF. Pour connaître tous les projets de la TD liés à l'environnement, voir le [Rapport sur la responsabilité d'entreprise 2015](#).

### Principe n° 1 : Intégrer à nos processus décisionnels les considérations environnementales, sociales et de gouvernance liées à nos activités d'assurance.

#### Stratégie de l'entreprise

En 2015, TDA a continué à approfondir sa compréhension des répercussions possibles des changements climatiques sur le secteur de l'assurance, ainsi qu'à cibler des occasions d'amélioration de la gestion des risques, des pratiques de souscription et de la protection des clients.

#### Souscription

Les critères de souscription de TDA incluent les éléments suivants :

- Exigence d'installation de valves de protection contre les refoulements d'égouts à la suite d'une réclamation pour que la protection soit maintenue
- Critères stricts pour les réservoirs à mazout

#### Développement de produits et services, et gestion des réclamations

Véhicules hybrides et électriques	TDA assure des véhicules hybrides depuis 2008 au Canada. En 2011, ce programme a été étendu aux véhicules électriques.
Assurance pour les panneaux solaires	Une assurance pour les panneaux solaires est incluse dans l'offre générale de protection de TDA.
Projet pilote GreenBuild	Dans le cadre d'une initiative de prévention des réclamations, TDA a organisé un projet pilote visant à comprendre la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations de l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC). Le projet pilote consistait à sélectionner un certain nombre de clients de TDA dont les propriétés avaient été endommagées lors d'une catastrophe, et à remettre leurs propriétés en état avec des matériaux plus résistants, notamment aux conditions climatiques, sans frais supplémentaire.
Projet pilote GreenCheck	TDA a organisé un projet pilote de prévention des réclamations visant la formation des clients dans la prévention des dégâts d'eau.
Unités mobiles de dépannage	TDA a mis sur pied deux unités mobiles de dépannage en Ontario et en Alberta. Ces unités, installées dans des véhicules, permettent aux clients de recevoir plus facilement de l'assistance sur place en cas de catastrophe (grêle ou inondation, par exemple). Les unités mobiles de dépannage rendent possible la prestation d'un soutien en personne et une évaluation immédiate, sur place, des dommages.
Outil libre-service MonAssurance	TDA a créé un portail en ligne destiné aux clients pour la consultation de leurs documents, ce qui permet de réduire la consommation de papier.

#### Vente et marketing

TDA a mis en place plusieurs projets de conseils sur la prévention des dégâts d'eau et sur la protection en cas de tremblement de terre.

#### Engagement des employés

TDA a instillé une solide culture d'engagement des employés sur les questions environnementales. Par exemple, des équipes vertes ont organisé de nombreuses initiatives visant la mobilisation et la modification des comportements, notamment sur le recyclage et la réduction de la consommation de papier. De plus, TDA discute des problématiques environnementales avec ses employés sur la plateforme Connections (un outil Web d'engagement des employés), en y publiant des informations sur l'environnement et en lançant des campagnes interactives. En 2015, les employés ont participé à une campagne les mettant au défi de poser des gestes quotidiens pour l'environnement.



---

## Principe n° 2 : Travailler en collaboration avec nos clients et nos partenaires d'affaires pour accroître la sensibilisation aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, gérer les risques et mettre au point des solutions.

### Projets liés aux clients, aux collectivités et aux fournisseurs

Ligne de conseils en matière de réclamations	TDA offre aux clients des conseils préventifs dans le cadre de sa ligne de conseils en matière de réclamations, y compris pour la prévention des dommages pouvant être causés par des événements météorologiques violents.
Revitalisation d'un parc de High River, en Alberta	TDA s'est associée à la Fondation TD des amis de l'environnement pour donner forme à une idée soumise par un employé de TDA, qui proposait d'aider les familles et les clients à revitaliser certaines zones de la ville de High River, en Alberta, touchée par les inondations catastrophiques de 2013.
Approvisionnement responsable	TDA suit le processus d'approvisionnement responsable de la TD au moment de sélectionner ses fournisseurs. Pour en savoir plus sur l'approvisionnement responsable à la TD, consultez le <a href="#">Résumé de la Politique d'approvisionnement responsable de la TD</a> .

---

## Principe n° 3 : Collaborer avec les gouvernements, les organismes de réglementation et les autres parties prenantes clés pour promouvoir des actions à l'échelle de la société sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

TDA participe aux initiatives gouvernementales et sectorielles ci-dessous pour promouvoir la prise de mesures sur les questions ESG :

- Membre de l'agence Alberta Energy Regulator (AER)
- Participante à des associations sectorielles, notamment le comité d'adaptation aux changements climatiques du Bureau d'assurance du Canada et l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques

---

## Principe n° 4 : Faire preuve de responsabilité et de transparence en rendant publics régulièrement nos progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

TDA divulgue les renseignements relatifs à sa mise en œuvre des Principes pour une assurance responsable au moyen des canaux suivants :

- [Rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise](#)
- [Réponse au questionnaire annuel du CDP](#) (auparavant le Carbon Disclosure Project)